

Pourquoi une Individuelle Accident /Assistance ?

Du seul fait de votre licence vous bénéficiez de la garantie "Responsabilité Civile", qui vous couvre contre les conséquences financières que vous pourriez être amené à connaître, dans la pratique des activités reconnues par la FFESSM, si vous causiez un dommage à AUTRUI et que vous en étiez déclaré responsable, ainsi que la garantie de protection juridique.

C'EST BEAUCOUP MAIS ... CE N'EST PAS TOUT !

Si vous êtes victime d'un accident sans engagement de la responsabilité d'un tiers, vous n'êtes pas assuré dans le cadre du contrat "Responsabilité Civile" tel que défini ci-dessus ... mais vous pouvez l'être ... tout est possible, mais rien n'est fait sans votre demande.

ASSURANCE COMPLEMENTAIRE INDIVIDUELLE ASSISTANCE

Nous vous proposons plusieurs garanties possibles :

Loisir 1 base, loisir 2 base et loisir 3 base

Nous vous proposons des garanties d'assurance, d'assistance avec des options de montants assurés différents.

Ces garanties d'assurances et d'assistance avec prise en charge des frais de caisson vous sont acquises dans le monde entier.

ANNULATION ET INTERRUPTION DE VOYAGES DE PLONGEE

A la demande de nombreux Clubs, Licenciés et Structures Commerciales Agréées, la FFESSM nous a chargés de proposer une garantie d'assurance Voyages Plongée

Nous vous proposons plusieurs garanties possibles : **Loisir 1 Top, loisir 2 Top et loisir 3 Top**

Vous avez programmé un voyage ou un séjour plongée et vous êtes contraints d'annuler votre déplacement à la suite d'un évènement garanti.

Vous êtes en séjour de plongée et vous êtes obligés de l'interrompre à la suite d'un événement garanti.

Si vos bagages sont perdus ou volés.

ASSURANCE BRIS DE MATERIEL

A partir de la formule Loisir 2, nous assurons le bris accidentel ou la destruction soudaine et accidentelle de votre matériel : chute, choc, contacts avec des fumées, incendie, explosions.

Pour une couverture plus complète (vol, perte, ...) de votre matériel, optez pour le contrat Tous Risques Matériel (TRM).